

Exemple Actions n° 1

Employeur: **Mon Exemple S.A.**
Salarié: **MUSTERMANN Karl**

Mon Exemple S.A. attribue le 15/02/2017 à Karl MUSTERMANN 500 actions qui valent, au moment de l'attribution, 150€ par action.

Karl MUSTERMANN en reçoit 500 sans qu'il n'y doive contribuer.

La valeur des actions se chiffre donc à $500 \times 150 = 75.000\text{€}$.

Puisque les actions sont bloquées pendant une période de 3 années Karl MUSTERMANN a droit à une décote de $3 \times 5 = 15\%$ à appliquer sur le montant des actions allouées.

L'avantage en nature imposable s'élève finalement à

$75.000 - 15\% = 63.750\text{€}$.

La clause d'indisponibilité est levée en cas de décès de Karl MUSTERMANN.

P.S.: A partir de l'année 2018 une éventuelle participation du salarié au prix des actions est à renseigner sur l'onglet "EMPLOYEUR" sous Remarque.

Exemple Actions n° 2

Employeur: **Mon Exemple S.A.**
Salarié: **ECHANTILLON Sylvie**

Mon Exemple S.A. attribue le 15/10/2017 à Sylvie ECHANTILLON 250 actions qui valent, au moment de l'attribution, 160€ par action.

La valeur des actions se chiffre donc à $250 \times 160 = 40.000\text{€}$.

Sylvie ECHANTILLON doit y contribuer 60€ par action, c'est-à-dire $250 \times 60 = 15.000\text{€}$

Puisque les actions sont bloquées pendant une période de 6 années Sylvie ECHANTILLON a droit à une décote de $4 \times 5 = 20\%$ (décote maximale) à appliquer sur le montant des actions allouées.

L'avantage en nature imposable s'élève finalement à

$40.000 - 20\% = 32.000\text{€} - 15.000\text{€} = 17.000\text{€}$.

Il va de soi qu'au moment de la vérification de l'employeur par le bureau RTS compétent les pièces à l'appui de la contribution faite par Sylvie ECHANTILLON devront être jointes.

La clause d'indisponibilité est levée en cas de maladie grave de Sylvie ECHANTILLON.

P.S.: A partir de l'année 2018 une éventuelle participation du salarié au prix des actions est à renseigner sur l'onglet "EMPLOYEUR" sous Remarque.

Exemple Stock Options 2017 et avant

Employeur: Mon Exemple S.A.
Salarié: MUSTERMANN Karl

Mon Exemple S.A. a attribué le 15/02/2012 à Karl MUSTERMANN 800 Stock Options corrélés aux titres de Mon Exemple S.A..

Au 15/02/2012 une action de Mon Exemple S.A. valait 80€.

L'exercice a été fixé au 15/02/2017.

Au 15/02/2017 Karl MUSTERMANN a exercé son droit d'option et a acquis contre paiement les actions pour le prix tel qu'il a été arrêté au 15/02/2012 (i.e. 80€).

Les titres de Mon Exemple S.A. valent au moment de l'exercice 150€.

L'avantage imposable dans le chef de Karl MUSTERMANN s'élève donc à $(800 \times 150) - (800 \times 80) = 56.000\text{€}$.

Il a le droit de céder les actions acquises dans le plan en question à partir du moment de l'exercice.

Exemple Stock Options 2018 et après n° 1

Employeur: **Mon Exemple S.A.**
Salarié: **MUSTERMANN Karl**

Mon Exemple S.A. a attribué le 15/02/2012 à Karl MUSTERMANN 800 Stock Options corrélés aux titres de Mon Exemple S.A..

Au 15/02/2012 une action de Mon Exemple S.A. valait 80€.

L'exercice a été fixé au 15/02/2018.

Au 15/02/2018 Karl MUSTERMANN a exercé son droit d'option et a acquis contre paiement les actions pour le prix tel qu'il a été au 15/02/2012 (i.e. 80€) et les titres de Mon Exemple S.A. valent au moment de l'exercice 170€.

L'avantage imposable dans le chef de Karl MUSTERMANN s'élève donc à
 $(800 \times 170) - (800 \times 80) = 72.000\text{€}$.

Exemple Stock Options 2018 et après n° 2

Employeur: **Mon Exemple S.A.**
Salarié: **ECHANTILLON Sylvie**

Mon Exemple S.A. a attribué le 15/10/2012 à Sylvie ECHANTILLON 700 Stock Options corrélés aux titres de Mon Exemple S.A..

Au 15/10/2012 une action de Mon Exemple S.A. valait 85€.

L'exercice a été fixé au 15/10/2018.

Au 15/10/2018 Sylvie ECHANTILLON a exercé son droit d'option et a acquis contre paiement les actions pour le prix tel qu'il a été au 15/10/2012 (i.e. 85€) et les titres de ME SA valent au moment de l'exercice 175€.

Les actions acquises dans le plan en question sont bloquées pendant une période de 4 ans de sorte que Sylvie ECHANTILLON a droit à une décote de 20% sur le montant des actions allouées.

L'avantage imposable dans le chef de Sylvie ECHANTILLON s'élève donc à $[(700 \times 175) - 20\%] - (700 \times 85) = 38.500\text{€}$.

P.S.: Il importe de relever qu'en cas d'acquisition des actions suivie d'un blocage et avec application d'une décote, cette dernière est à renseigner sur l'onglet "EMPLOYEUR" sous "Remarque".

Exemple Warrants 2017 et avant

Employeur: Mon Exemple S.A.
Salarié: MUSTERMANN Karl

Mon Exemple S.A. attribue le 15/02/2017 à Karl MUSTERMANN des options librement négociables (Warrants) au nombre de 1.250 qui valent 10€ l'unité au moment de la mise à disposition.

Karl MUSTERMANN ne doit pas y contribuer.

La valeur des warrants se chiffre donc à $1.250 \times 10\text{€} = 12.500\text{€}$.

Les warrants ne sont pas cotés en bourse et leur prix s'élève à 60% (valeur maximale) du titre sous-jacent. L'employeur procède à l'évaluation forfaitaire à hauteur de 17,5% de la valeur du titre sous-jacent.

L'avantage en nature imposable se calcule donc ainsi:

Valeur des options:	12.500€
Valeur du titre sous-jacent:	$12.500 / 0,6 = 20.833,33\text{€}$
Avantage imposable:	$20.833,33 \times 17,5\% = 3.645,83\text{€}$

Exemple Warrants 2018 et après

Employeur: **Mon Exemple S.A.**
Salarié: **MUSTERMANN Karl**

Mon Exemple S.A. attribue le 30/06/2018 à Karl MUSTERMANN des options librement négociables (Warrants) au nombre de 2.500 qui valent 12€ l'unité au moment de la mise à disposition.

Karl MUSTERMANN ne doit pas y contribuer.

La valeur des warrants se chiffre donc à $2.500 \times 12\text{€} = 30.000\text{€}$.

Les warrants ne sont pas cotés en bourse et leur prix s'élève à 60% (valeur maximale) du titre sous-jacent. L'employeur procède à l'évaluation forfaitaire à hauteur de 30,0% de la valeur du titre sous-jacent.

L'avantage en nature imposable se calcule donc ainsi:

Valeur des options: 30.000€

Valeur du titre sous-jacent: $30.000 / 0,6 = 50.000,00\text{€}$

Avantage imposable: $50.000,00 \times 30,0\% = 15.000,00\text{€}$

Karl MUSTERMANN a pour l'année 2018 un salaire prévisionnel de:

12 mensualités à 7.500€ (brut)

Un 13^e mois de 7.500€ (brut)

Les warrants du présent plan: 15.000€

Total: $7.500 \times 12 + 7.500 + 15.000 = 112.500\text{€}$

